

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 mars 2026

Présents : AIME Jessica, BARTHES Serge, BAZOT Marlène, BOUTET Thierry, COLOMBIES Vincent, REVEST Hélène, SALDANA Daniel

Absents excusés : FEDOU Camille, HIRTZIG Anne, LEAL Jérémy, MARQUIE Baptiste

Procurations : FEDOU Camille à BAZOT Marlène, HIRTZIG Anne à Serge BARTHES, LEAL Jeremy à AIME Jessica, MARQUIE Baptiste à REVEST Hélène

Secrétaire de séance : Hélène REVEST

Ouverture de la séance : 19h07

Daniel ouvre la session
Assesseur pour les votes : Vincent

1/ Election du Maire

11 votants
10 voix pour Serge Barthès
1 blanc

Serge Barthès est élu maire

Serge remercie pour la confiance et l'équipe ancienne. La nouvelle équipe semble dynamique et plus jeune avec un engouement pour mettre en place de nouvelles choses. Les finances sont saines mais le contexte géopolitique global sera sans doute un frein pour les années à venir.

2/ Détermination du nombre d'adjoints.

Le nombre d'adjoints pour une commune comme la notre 30% du nombre d'élus : possibilité d'avoir 3 adjoints.

Adopté : 2 adjoints

3/ Election des adjoints.

Serge propose comme couple d'adjoints :

Daniel Saldana : 1^{er} adjoint
Hélène Revest : 2eme adjoint

Pas d'autre binôme d'adjoint qui se présente.

11 votants
11 voix pour le binôme Daniel Saldana/Hélène Revest

Sont donc élus :

Daniel Saldana : 1^{er} adjoint
Hélène Revest : 2eme adjoint

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 mars 2026

4/ Lecture de la charte de l' élu

Serge a lu la charte de l' élu local

5/ Vote des indemnités des adjoints.

Les indemnités des adjoints sont définies par rapport à 10.9% pour les communes de moins de 500 habitants.

Au vu du travail à effectuer, de la santé financière de la commune, il est proposé :

10,9% d'indice soit un montant : 447.64€ brut mensuel

Pas d'opposition, pas d'abstention

Adopté : 10,9% soit un montant 447.64€ brut mensuel

Aparté pour l'indemnité du maire qui n'est pas soumis à délibération : taux maximal 1155.06€ brut mensuel

6/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20/02/2026.

Le CR du dernier conseil est approuvé.

7/ Questions et informations diverses.

Rappel pour les élus : ne pas s'engager au nom de la mairie, nous devons passer par les commissions pour pouvoir décider.

Le secrétariat de la mairie sera exceptionnellement fermé la semaine prochaine.

Les plaques pour l'adressage, il faudra vérifier que la livraison est conforme.

Travaux à venir sur la cote de perruque et un fossé bouché chemin de cammas.

Pour le prochain conseil : budget à voter + commission

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 19h50.

Le Maire
Serge BARTHES

